

Sensor Kit for the Detection of T-2 Mycotoxin in Human Blood Samples.<sup>4</sup>

M. Beesley a par ailleurs exprimé son inquiétude face à l'utilisation d'armes chimiques dans la guerre irano-irakienne et aux indices selon lesquels un nombre croissant de pays seraient en train de se doter de telles armes. Il a néanmoins insisté sur la nécessité, pour les négociateurs, d'agir de façon prudente et réfléchie.<sup>5</sup>

Les propos tenus par l'ambassadeur du Canada au désarmement, M. Douglas Roche, le 13 octobre 1987, à la 42<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations-Unies, traduisaient les mêmes sentiments : "Un tel traité devra être assorti de l'ensemble le plus complexe de mesures de vérification qui aient jamais figuré dans un accord multilatéral sur le contrôle des armements."<sup>6</sup>

En novembre 1987, trois résolutions présentées à l'Assemblée générale ont porté sur les armes chimiques et biologiques. La résolution 42/37A, dont le Canada était le principal auteur, pressait les États membres d'intensifier leur action et de consacrer plus de temps aux négociations concernant une convention sur les armes chimiques.<sup>7</sup> La résolution 42/37B demandait la stricte observation du Protocole de Genève et priait le Secrétaire général d'améliorer les moyens dont l'ONU dispose pour faire enquête dès qu'il y a présomption d'utilisation d'armes chimiques et de désigner des experts à cette fin.<sup>8</sup> Enfin, la résolution 42/37C demandait au Secrétaire général de fournir l'aide et les services nécessaires à la mise en application de la Déclaration finale issue de la deuxième conférence des parties chargées de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, et elle pressait les

---

4 CD/PV 240, 7 juillet 1987.

5 Ibid.

6 Discours prononcé à New York par l'ambassadeur du Canada au désarmement devant la Première Commission de la 42<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 13 octobre 1987.

7 Résolution 42/37A de l'AGNU, 30 novembre 1987.

8 Résolution 42/37B de l'AGNU, 30 novembre 1987.